

Envoi par courriel

Québec, le 31 janvier 2018

Madame Gail Sharko
Trans-Northern Pipelines
310 - 45 Vogell Road
Richmond Hill (Ontario) L4B 3P6

**Objet : Projet de construction d'un terminal d'approvisionnement de
carburant aéroportuaire à Montréal-Est
Questions complémentaires du 31 janvier 2018 (n^{os} 1 à 6)**

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 22 et 23 janvier derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous soumet les questions suivantes.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 2 février 2018 compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j

1. Veuillez faire un historique des incidents et accidents répertoriés au cours des 15 dernières années sur votre pipeline en territoire québécois en distinguant les tronçons entre Montréal et l'aéroport Montréal-Trudeau et le tronçon qui traverse la rivière des Outaouais.
2. Suite à l'émission de la lettre de décision de l'Office national de l'énergie du 20 septembre 2016 relative aux ordonnances de sécurité SG-T217-04-2009, SG-T217-01-2010 et SO-T217-03-2010 (Ordonnance de sécurité modificatrice AO-001-SO-T217-03-2010 – Incidents de surpression et de mise à nu de la canalisation), quels correctifs et conditions d'opération avez-vous mis en œuvre afin d'assurer la sécurité de l'exploitation de votre pipeline en territoire québécois, en distinguant les tronçons entre Montréal et l'aéroport Montréal-Trudeau de celui qui traverse la rivière des Outaouais ?
3. Quelle est généralement la durée de vie utile de ce type de pipeline en fonction des conditions du milieu d'implantation ?
4. Quelles sont les mesures de protection particulières mise en œuvre à la traversée des cours d'eau pour votre pipeline en territoire québécois ?
5. Quelles sont vos mesures d'urgence en cas de déversement dans un cours d'eau, notamment sous couvert de glace ?
6. En quoi consistent vos couvertures d'assurances en matière de responsabilité civile et environnementale ?